

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1655-00-2011, 1656-00-2011, 1657-00-2011 et 1658-00-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 28 mars 2011, les règlements suivants :

- **Règlement 1655-00-2011** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Armand-Lamoureux, Ann-McKeating, Léopold-Lacroix, Maurice-Aclair et Jean-Louis-Lachapelle, ainsi qu'un emprunt de 401 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.
- **Règlement 1656-00-2011** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Carmen-Bienvenu (phase 1) et Guy-Girouard, ainsi qu'un emprunt de 145 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.
- **Règlement 1657-00-2011** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Ange-Aimé-Lebrun (phase 1), Gilbert-Desautels (phase 1), Bénoni-Robert, Édesse-Morin, Omer-Adam et Alexis-Galipeau (phase 1), ainsi qu'un emprunt de 414 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.
- **Règlement 1658-00-2011** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Adrien-Provencher et Donat-Corriveau, ainsi qu'un emprunt de 197 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 11 avril 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 30 juin 2011.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 9 juillet 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.